

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Selon la FCCQ, la pérennité de notre système de santé passe impérativement par une plus grande ouverture vers le secteur privé**

**Québec, le 25 mai 2006** – Dans le cadre des consultations publiques qui ont lieu actuellement à Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a plaidé aujourd'hui pour une plus grande implication du secteur privé dans la livraison des soins de santé afin d'en accroître l'efficacité, tout en respectant la capacité collective de payer des Québécois. « Nous sommes fortement convaincus qu'une plus grande ouverture vers le secteur privé est non seulement souhaitable, mais absolument nécessaire afin d'assurer la qualité des soins et leur accessibilité à l'ensemble de la population. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'ouverture au privé ne menace pas l'intégrité du système public, mais agit en complémentarité », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

Selon la FCCQ, le recours au secteur privé, encadré par une réglementation appropriée, permettrait d'introduire une saine compétition dans le domaine des soins de santé, une émulation qui favoriserait une plus grande efficacité du système public et un meilleur contrôle de la croissance des coûts. De plus, l'ouverture au privé pourrait certainement contribuer à revitaliser certains services, compte tenu de la capacité d'innovation et de la rapidité de réaction inhérentes au secteur privé.

En outre, la FCCQ estime que l'ouverture au financement privé devrait s'étendre, dans une seconde étape, au-delà des trois chirurgies électives proposées. « Il ne s'agit pas seulement de diminuer les listes d'attente, mais d'augmenter l'efficacité de la livraison de l'ensemble des services de santé », d'ajouter Françoise Bertrand.

D'ailleurs, à l'instar de la proposition du gouvernement, l'ouverture au financement privé devrait se faire par le biais de l'assurance duplicative. Selon la FCCQ, l'assurance duplicative permettra ainsi de donner plus de choix aux citoyens qui, tout en restant couverts par le système public, pourraient choisir de payer plus pour se faire traiter dans un système privé parallèle, sans que les fonds publics ne soient engagés pour couvrir les soins. Le recours au financement privé pourrait alors être avantageux pour le gouvernement, puisque les citoyens qui s'en prévaudront continueront de contribuer au financement du système public.

La FCCQ considère également que les médecins devraient avoir plus de latitude pour pouvoir desservir le secteur privé une fois qu'ils ont atteint leur plafond d'heures de pratique dans le système public. La FCCQ invite donc le gouvernement à reconsidérer le principe de l'étanchéité de la pratique médicale. Une plus grande souplesse pourrait, selon la FCCQ, favoriser une organisation plus rationnelle de l'activité des professionnels de la santé, elle contribuerait à rentabiliser le coût de leur formation et se traduirait par une optimisation des ressources humaines disponibles.

Quant à la proposition d'achat de services auprès de « cliniques spécialisées affiliées », la FCCQ s'interroge sur l'efficacité de cette approche et elle craint que ces cliniques finissent par souffrir d'un excès de contrôle bureaucratique et d'un manque de souplesse, ce qui nous ramènerait à la problématique des établissements publics. Selon la FCCQ, l'objectif d'efficacité ne peut être atteint sans offrir un juste équilibre entre le besoin de contrôle de l'État et la marge d'autonomie nécessaire afin de motiver le secteur privé à vouloir augmenter sa participation dans la livraison des soins de santé.

La FCCQ croit également que, dans son analyse des solutions permettant d'améliorer la performance et l'efficacité de la prestation de services de santé, le gouvernement devrait aussi évaluer la possibilité de rentabiliser certaines installations des établissements publics en favorisant leur utilisation par le secteur privé (par voie de location ou autre entente contractuelle). Finalement, la FCCQ estime que le recours à l'impartition, vers le secteur privé, des services auxiliaires, tels les services de buanderie et de cafétéria, devrait aller de soi. Quant à la récente intervention de M. Claude Castonguay concernant une solution présente dans plusieurs pays de l'OCDE, soit le ticket modérateur, la FCCQ est d'avis que cette voie doit être analysée de façon sérieuse.

En guise de conclusion, Françoise Bertrand a tenu à insister sur l'importance de réévaluer l'offre de services publics dans son ensemble, une condition essentielle vers l'atteinte d'un Québec gagnant : « Notre choix de se doter de services publics accessibles et de qualité demande que nous travaillions de manière concertée afin d'assurer la pérennité de ces derniers. Pour ce faire, nous devons redéfinir la place et le rôle des secteurs public et privé, prendre conscience du prix réel des biens et services publics et, par le fait même, mieux distinguer les notions souvent confondues que sont l'universalité, l'accessibilité et la gratuité. »

#### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Pour plus d'information ou pour obtenir une copie du mémoire de la FCCQ :

Louis-Alexandre Lacoste  
Directeur des communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240  
Cell. : (514) 953-5188  
[www.fccq.ca](http://www.fccq.ca)